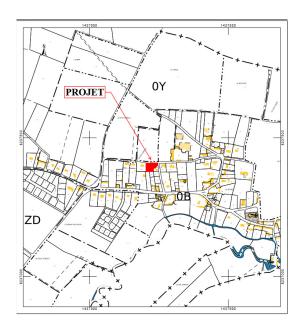


Dossier type Déclaration Préalable ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur)

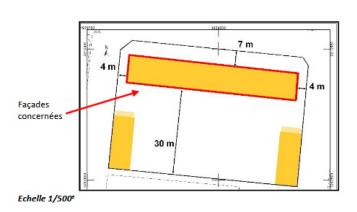
Avant tout dépôt de dossier, il est conseillé de prendre connaissance des règlements et servitudes diverses s'appliquant au terrain concerné par les travaux (PLUi, risques, Loi Littoral, ABF etc.)

DP1: UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

DP2: UN PLAN DE MASSE

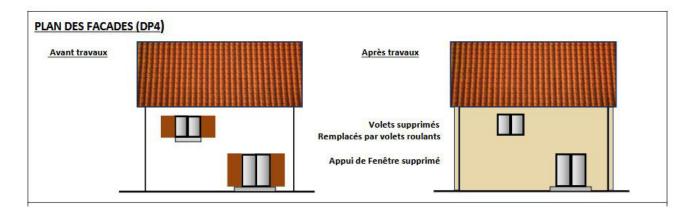


<u>Identifier les façades du bâtiment concernées par les</u> <u>travaux (en les surlignant par exemple)</u>



DP4: UN PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

Indiquer la nature et la couleur des matériaux pour les façades AVANT et APRES travaux



Ce modèle est proposé afin de vous aider à concevoir vos demandes d'urbanisme. Il n'est en aucun cas exhaustif et n'est ni un gage d'acceptation ni de complétude.



DP5: UNE REPRESENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR/DP6: UN DOCUMENT GRAPHIQUE

L'INSERTION (DP5 ou DP6)

Avant travaux



Apres travaux



DP7: UNE PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

DP8: UNE PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

Ces photos permettent d'illustrer les façades concernées par le projet d'isolation thermiques <u>avant les travaux</u>, et uniquement si vos façades sont visibles depuis l'espace public. Etablir la prise de vue à partir de la rue pour pouvoir apprécier les façades environnantes.

De près



De loin



DP11 - NOTICE DESCRIPTIVE

Si le projet nécessite la consultation de **l'Architecte des Bâtiments de France** (lorsque le terrain est situé en site inscrit ou aux abords d'un monument historique par exemple), il est nécessaire de joindre un document supplémentaire : la notice ou DP11. Cette pièce doit décrire précisément les modalités d'exécution des travaux.

Ce modèle est proposé afin de vous aider à concevoir vos demandes d'urbanisme. Il n'est en aucun cas exhaustif et n'est ni un gage d'acceptation ni de complétude.